



Panneaux solaires sur achat maisons par adjudications

Par **Rojama**, le **18/02/2022** à **04:29**

J achète 4 logements par adjudications, il y a des panneaux solaires sur les toits. Il y a une fuite dans un logement du a cette pose. Qui doit réparer ? S il y a un crédit sur les panneaux, c est à moi de le reprendre ou pui je tout arrêter et demander la dépose ?

Par **youris**, le **18/02/2022** à **10:44**

bonjour,

L'article 1649 du Code civil énonce que les ventes faites par autorité de justice échappent à la garantie des vices cachés.

il n'y a pas de garantie dans une vente par autorité de justice.

si vous voulez démonter les panneaux solaires qui vous appartiennent, c'est à votre charge.

le crédit sur les panneaux solaires restent à la charge du débiteur, titulaire du crédit.

salutations